

No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 17 OCTOBRE 2016, À 19 h 30, AU 19, AVENUE  
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Claude Martel	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Yves Montigny	Conseiller
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, monsieur Claude Martel, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
19 SEPTEMBRE 2016**

**Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2016, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;**

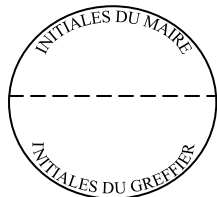
Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 19 septembre 2016, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Rés. 2016-309

Rés. 2016-310



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

#### 4.1 Comité général du 26 septembre 2016

##### 4.1.1 **Nomination d'un directeur adjoint des travaux publics au Service des travaux publics et des services techniques**

Rés. 2016-311

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain  
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-37 afin de procéder à la nomination de monsieur Simon Gauthier au poste de directeur adjoint des travaux publics du Service des travaux publics et des services techniques, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### 4.1.2 **Nomination d'un contremaître permanent au Service des travaux publics et des services techniques**

Rés. 2016-312

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain  
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-38 afin de procéder à la nomination de monsieur Dan Gagnon au poste de contremaître aux travaux publics du Service des travaux publics et des services techniques, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### 4.1.3 **Entente de services entre la Ville de Baie-Comeau et la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka**

Rés. 2016-313

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain  
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2016-12 et d'accepter l'entente de services entre la Ville de Baie-Comeau et la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka d'une valeur de 10 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### 4.1.4 **Renouvellement du protocole d'entente - Spin Sports & Plein Air**

Rés. 2016-314

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain  
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

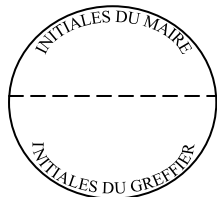
De donner suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2016-19 et d'autoriser monsieur François LeBlond à signer le protocole d'entente d'un an, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017, avec Spin Sports & Plein Air pour la location d'un local servant à l'opération de la boutique du centre de ski du Mont Ti-Basse.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### 4.1.5 **Vente d'une partie du lot 5 719 158 - 110, avenue Champlain**

Rés. 2016-315

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain  
Appuyée par : le conseiller Alain Charest



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-72 afin de vendre une partie du lot 5 719 158 à monsieur Nicolas Jobin, située à l'arrière de la résidence du 110, avenue Champlain, d'une superficie approximative de 178 m<sup>2</sup> pour le prix de 712 \$, plus les taxes si applicables, soit 4 \$ le mètre carré. Tous les frais et déboursés professionnels sont aux frais de l'acquéreur.

De plus, la végétation naturelle doit être conservée sur au moins 60 % de la superficie. La coupe d'arbres ne peut y être effectuée que dans le cas d'un arbre mort, malade ou devenu dangereux, conformément à la réglementation applicable.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente et tous autres documents nécessaires à cette transaction.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.6 Servitude de passage - Drain pluvial rue Piuze

Rés. 2016-316

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain  
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-75 concernant la signature d'une servitude de passage pour les lots 5 568 955, 5 568 956, 5 568 957, 5 568 958, 5 568 959, 5 568 960, 5 568 961 et 5 568 962 afin que la Ville de Baie-Comeau puisse accéder à son drain pluvial souterrain et entretenir celui-ci, au besoin. Tous les honoraires professionnels sont à la charge de la Ville.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de servitude et tous autres documents nécessaires à cette transaction.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2 Comité général du 11 octobre 2016

##### 4.2.1 Remplacement de la résolution 2016-288 - Appel d'offres 16-17 - Acquisition d'un camion d'intervention

Rés. 2016-317

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-81 afin d'accorder le contrat de fourniture d'un camion d'intervention à la compagnie TechnoFeu, pour un montant de 163 902,65 \$ plus taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 16-17.

Le montant sera financé sous forme de crédit-bail pour une période de remboursement de cinq (5) ans.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

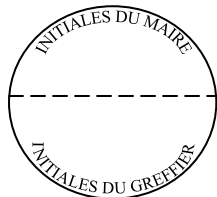
##### 4.2.2 Nomination - Fédération canadienne des municipalités

Rés. 2016-318

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-83 et de nommer monsieur Yvon Boudreau à titre de leader communautaire au Réseau des leaders communautaires pour le 150<sup>e</sup> du Canada de la Fédération canadienne des municipalités.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **4.2.3 Remplacement résolution 2016-251 - Protocole d'entente - Office municipal d'habitation de Baie-Comeau, programme de supplément au loyer**

**Rés. 2016-319**

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-87 afin d'autoriser l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau à gérer, au nom de la Ville, les suppléments de loyer dans le cadre du programme « Supplément au loyer - Marché privé (SL1) » et la Ville s'engage également à en assumer 10 % des coûts, soit une contribution annuelle d'environ 8 000 \$.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Baie-Comeau et l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.2.4 Nomination suite au concours 2016-15 - Monteur de lignes**

**Rés. 2016-320**

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-39 afin de procéder à la nomination de monsieur Billy Caron au poste de monteur de lignes au Service des travaux publics et des services techniques, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés manuels, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.2.5 Programme de développement Pee-Wee AAA**

**Rés. 2016-321**

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2016-18 et d'offrir gratuitement les heures de glace à Hockey Côte-Nord pour les entraînements en semaine, et de leur tarifier 33 \$/h, plus les taxes applicables, les fins de semaine. Ce tarif représente celui prévu dans la politique de tarification municipale pour les organismes associés reconnus par la Ville de Baie-Comeau pour les camps et les écoles de perfectionnement.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

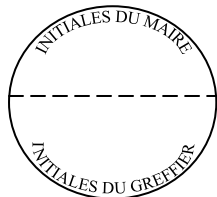
### **4.2.6 Procès-verbal de la rencontre du comité de toponymie tenue le 21 septembre 2016**

**Rés. 2016-322**

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-79 et d'accepter pour dépôt le procès-verbal de la rencontre du comité de toponymie qui s'est tenue le mercredi 21 septembre 2016.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **4.2.7 Adoption de la « Politique de dénomination toponymique » - Comité de toponymie**

**Rés. 2016-323**

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-80 et d'adopter la « Politique de dénomination toponymique » du comité de toponymie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.2.8 Nomination d'un membre - Comité de toponymie**

**Rés. 2016-324**

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-82 et de nommer monsieur Raphaël Hovington à titre de membre-citoyen du comité de toponymie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.2.9 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 21 septembre 2016**

**Rés. 2016-325**

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-23 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 21 septembre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **4.3 Comité général du 17 octobre 2016**

### **4.3.1 Acquisition d'un système de gestion des permis et d'urbanisme**

**Rés. 2016-326**

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

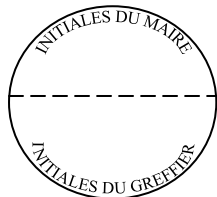
De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2016-03 et d'octroyer le contrat de fourniture du système de gestion des permis et d'urbanisme à P. G. Solutions, sans appel d'offres, selon l'article 573.3, alinéa 6 a) de la Loi sur les cités et villes afin d'assurer la compatibilité avec les systèmes en place. Le coût du contrat s'élève à 63 695 \$ plus taxes applicables, en plus d'un contrat d'entretien et de soutien annuel s'élevant à 13 685 \$ plus taxes applicables. Les sommes seront puisées à partir du Règlement d'emprunt 2012-818 - Plan directeur informatique, consolidation des systèmes et intégration de nouveaux systèmes - Emprunt de 2 000 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.3.2 État de la situation des projets aux plans directeurs informatiques 1 et 2**

**Rés. 2016-327**

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2016-09 et de poursuivre les projets proposés aux plans directeurs informatiques 1 et 2, selon les règlements d'emprunt déjà adoptés en 2003 et 2012.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.3.3 Proclamation - Semaine des bibliothèques publiques du 15 au 22 octobre 2016

**Considérant que** les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

**Considérant** l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population : information, alphabétisation, éducation et culture;

**Considérant que** la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

**Considérant que** la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Rés. 2016-328

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-28 afin de proclamer la semaine du 15 au 22 octobre 2016, « Semaine des bibliothèques publiques » dans notre municipalité.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.3.4 Demande de soutien financier - Dépannage de l'Anse inc.

Rés. 2016-329

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2016-17 et de verser une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme Dépannage de l'Anse inc., pour les travaux de réaménagement de son bâtiment. Cette somme sera puisée à même les imprévus.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.3.5 Travaux supplémentaires - Centre Henri-Desjardins

Rés. 2016-330

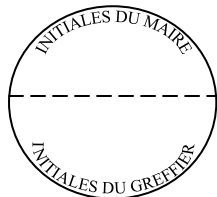
Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2016-13 et d'autoriser le paiement à l'entreprise Roland Munger inc. des travaux supplémentaires requis au projet de démolition de l'annexe du centre Henri-Desjardins au montant de 86 300 \$, plus les taxes applicables. Cette somme sera puisée à même les surplus accumulés.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.3.6 Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique

**Considérant que** le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

**Considérant que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Considérant qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Considérant que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Considérant que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Considérant que** la Ville de Baie-Comeau désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Considérant que** la Ville de Baie-Comeau prévoit la formation de treize (13) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Considérant que** la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Manicouagan en conformité avec l'article 6 du programme;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2016-12 et de présenter une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Manicouagan.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.3.7 Examen public sur l'avenir de Postes Canada

**Considérant qu'**en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier;

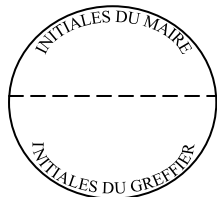
**Considérant que** les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada;

**Considérant que** les compressions au service de livraison ont été mises en veilleuse et que le gouvernement libéral mène en ce moment un examen de Postes Canada, pour lequel il a mis sur pied un groupe de travail indépendant chargé de préciser les options concernant l'avenir du service postal public canadien;

**Considérant qu'**un comité parlementaire tiendra des consultations en ligne et des audiences publiques partout au pays pour recueillir l'avis des particuliers et des groupes sur le service postal et les options cernées par le groupe de travail et qu'il formulera, à l'intention du gouvernement, des recommandations sur l'avenir de Postes Canada;

**Considérant qu'**il est essentiel que le comité parlementaire entende notre point de vue sur les questions clés, dont l'importance de maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, d'améliorer le *Protocole du service postal canadien*, d'assurer la prestation de services bancaires, de « verdir » Postes Canada, de maintenir des emplois postaux correctement rémunérés dans les collectivités du pays, de maintenir un service de livraison quotidien, de rétablir le service de livraison à domicile, de créer des services qui contribuent au maintien à domicile des personnes âgées et d'offrir des services aux personnes ayant une incapacité;

Rés. 2016-331



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### Rés. 2016-332

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-91 afin que :

- la Ville de Baie-Comeau réponde au questionnaire du comité parlementaire sur le service postal, qui sera en ligne du 26 septembre au 21 octobre 2016 à [parl.gc.ca/Committees/fr/OGGO](http://parl.gc.ca/Committees/fr/OGGO) et encourage sa population à faire de même;
- la Ville de Baie-Comeau participe aux consultations publiques qui se tiendront dans l'ensemble du pays concernant l'avenir de Postes Canada.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.3.8 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

### Rés. 2016-333

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2016-20 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de septembre 2016.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.3.9 Approbation de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

### Rés. 2016-334

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-90 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale pour le mois d'août 2016.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

### 5.1 Dérogations mineures

#### 5.1.1 1511, rue Duclos

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 1511, rue Duclos;

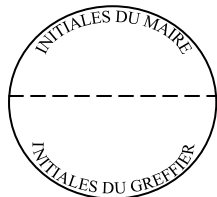
**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par la propriétaire du 1511, rue Duclos;

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

### Rés. 2016-335

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain





## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la hauteur du garage isolé situé en cour arrière du 1511, rue Duclos. Le garage possède une hauteur de 4,74 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que la hauteur maximale d'un bâtiment accessoire est fixée à 4,25 m.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.1.2 2094, avenue du Labrador

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 2094, avenue du Labrador;

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 2094, avenue du Labrador;

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

Rés. 2016-336

De refuser la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de l'enseigne sur poteau, implantée et située en cour avant du 2094, avenue du Labrador.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.1.3 4, chemin Georges-Côté

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 4, chemin Georges-Côté;

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 4, chemin Georges-Côté;

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

Rés. 2016-337

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'implantation du garage isolé au 4, chemin Georges-Côté. Le bâtiment accessoire possède une superficie de 65 m<sup>2</sup>, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une superficie maximale de 60 m<sup>2</sup> pour ce type de construction.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.1.4 5, avenue Laval

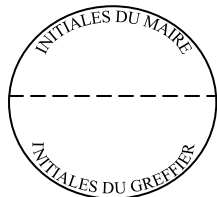
Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 5, avenue Laval;

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 5, avenue Laval;

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain  
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

Rés. 2016-338



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la remise isolée située en cour arrière du 5, avenue Laval. La remise est implantée à 1,5 m de la résidence principale, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit qu'un bâtiment accessoire ne peut être implanté à moins de 2 m du bâtiment principal.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.1.5 1040, boulevard René-Bélanger

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 1040, boulevard René-Bélanger;

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du 1040, boulevard René-Bélanger;

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Yvon Boudreau

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la remise isolée, située en cour arrière du 1040, boulevard René-Bélanger. Le bâtiment accessoire possède une marge de recul latérale de 0,44 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit 0,9 m pour ce type de bâtiment.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

## 7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

### 7.1 Règlement 2016-904 modifiant le Règlement 2003-655 concernant le comité consultatif d'urbanisme

**Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-655 concernant le comité consultatif d'urbanisme;**

**Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 19 septembre 2016;**

**Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;**

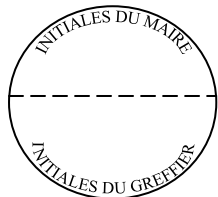
Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

D'adopter le Règlement 2016-904 modifiant le Règlement 2003-655 concernant le comité consultatif d'urbanisme.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2016-339

Rés. 2016-340



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **7.2 Règlement 2016-905 concernant la réfection de la station de pompage SP-7 et des étangs Marquette et Mingan - Emprunt de 1 867 100 \$**

**Considérant que** le conseil municipal désire procéder à des travaux de réfection de la station de pompage SP-7 et des étangs Marquette et Mingan;

**Considérant que** le coût de ces travaux s'élève à un montant de 1 867 100 \$ incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant les estimations préparées par le Service des travaux publics et des services techniques de la Municipalité;

**Considérant que** la Municipalité ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour défrayer le coût de ces travaux;

**Considérant qu'**avis de motion du présent règlement a été donné à une séance publique du conseil municipal tenue le 19 septembre 2016;

**Considérant qu'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

D'adopter le Règlement 2016-905 concernant la réfection de la station de pompage SP-7 et des étangs Marquette et Mingan - Emprunt de 1 867 100 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. AVIS DE MOTION**

### **8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau**

Le conseiller Yves Montigny donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 12 octobre 2016.

### **8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement**

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

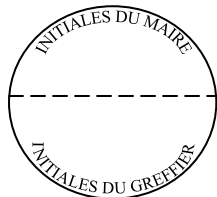
### **8.3 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage**

Le conseiller Réjean Girard donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage, visant à limiter l'usage de véhicules désaffectés, conteneurs ou remorques, comme bâtiment accessoire et à modifier les normes encadrant les enseignes numériques.

### **8.4 Projet de règlement modifiant le Règlement 2012-823 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Baie-Comeau**

La conseillère Reina Savoie-Jourdain donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant

**Rés. 2016-341**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

le Règlement 2012-823 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Baie-Comeau. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 12 octobre 2016.

### **8.5 Projet de règlement modifiant le Règlement 2014-844 révisant le Règlement 2011-807 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau**

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2014-844 révisant le Règlement 2011-807 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 12 octobre 2016.

### **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

### **10. FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 33.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CLAUDE MARTEL**  
**MAIRE**

---

**ANNICK TREMBLAY**  
**GREFFIÈRE**

**Rés. 2016-342**